

INVITATION

PETIT-DÉJEUNER

“L’actualité dans le domaine de l’urbanisme”

Réforme des autorisations d’urbanisme et pratique contractuelle
Présentation du Rapport du Conseil d’État sur le droit de préemption

Pavillon Gabriel
5 avenue Gabriel - Paris 8^e
Accès : Métro Concorde, Champs-Élysées Clémenceau
Parking : Place de la Concorde

Mardi 6 novembre 2007
8 heures 30 - 11 heures
Pavillon Gabriel
5 avenue Gabriel - Paris 8^e

Inscriptions :

Maurice MONGELARD - Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris
Tél. : 01 44 82 24 35 - Courriel : maurice.mongelard@paris.notaires.fr

GRIDAUH

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
SEINE-SAINT-DENIS • VAL-DE-MARNE

 **Lamy**
une marque Wolters-Kluwer

La Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris et le GRIDAUH

La Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris a pris, en 1996, une part active à la création du GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat).

Le GRIDAUH regroupe le Ministère chargé de la Recherche, le Ministère chargé de l'Urbanisme, la Ville de Paris, la DIACT, le CNRS, l'Université Paris I, la Fédération des Offices Publics d'HLM, le Conseil Supérieur du Notariat, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, le Barreau de Paris, l'Ordre des Géomètres-Experts, Services, Conseil, Expertises, Territoires (SCET), IXIS AEW Europe, l'Assemblée des Communautés de France (ADCF).

Les principaux objectifs du GRIDAUH sont :

- la structuration de la recherche juridique,
- l'institution d'un partenariat : institutionnels / praticiens / chercheurs,
- une meilleure valorisation de la recherche juridique.

Le GRIDAUH, depuis sa création, s'est attaché à constituer un réseau de centres de recherches associés.

Le GRIDAUH est à l'origine de nombreuses publications dont "la lettre du GRIDAUH", "les cahiers du GRIDAUH" et "Droit de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat".

Le thème de la rencontre

Cette année, le droit de l'urbanisme est de nouveau au cœur de l'actualité :

Les thèmes qui vont être abordés concernent au plus haut point la profession notariale : la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 a des incidences fortes sur les pratiques contractuelles, notamment les promesses de vente et la rédaction des conditions suspensives.

Par ailleurs, le Rapport du Conseil d'État sur le droit de préemption faisant d'une part, un état des lieux de la situation et d'autre part, des propositions de réformes, ne manquera pas de passionner tous les acteurs de l'immobilier.

PROGRAMME

Les travaux seront animés par **Jean-François HUMBERT**,
Premier Vice-Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris

• 8h00

Accueil des invités

• 8h30

Précises

Ouverture des travaux

- **Gérard CANALES**, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris
- **Yves JEGOUZO**, Directeur du GRIDAUH

• 8h45

Premier thème : Réforme des autorisations d'urbanisme et pratique contractuelle

- Rédaction des conditions suspensives
- Conséquences des nouvelles règles relatives à la conformité des constructions
- Conséquences du nouveau champ d'application du lotissement

Intervenants :

- **Michèle RAUNET**, Notaire à Paris
- **Jérôme TRÉMEAU**, Professeur à l'Université Aix-Marseille III
- **Francis POLIZZI**, Sous-Directeur du Permis de Construire à la Mairie de Paris

9h30

Questions de la salle

• 9h45

Deuxième thème : Réforme du droit de préemption

Présentation du Rapport du Conseil d'État sur le droit de préemption

- État des lieux sur le droit de préemption
- Propositions de réforme

Intervenants :

- **Jean-Pierre DUPORT**, Ancien Préfet de la Région Ile-de-France, Conseiller d'État, Président du groupe de travail sur le rapport relatif au droit de préemption
- **Hervé SARRAZIN**, Notaire à Paris

10h30

Questions de la salle

• 10h45

Fin des travaux

Conclusion par **Jean-François HUMBERT**

Réponse souhaitée avant le vendredi 26 octobre 2007

Nombre de places limité

Cette invitation, valable pour une personne, sera demandée à l'entrée